



Chequier volé commission bancaire annuelle

Par **marietourres**, le **19/03/2008** à **16:18**

Bonjour,

Je me suis fait voler deux chèquiers en avril 2007. J'ai immédiatement fait opposition. 1 an a passé et aujourd'hui la banque me demande de repayer l'opposition, et comme ceci chaque année ad vitam aeternam. est-ce légal ? Quand on fait opposition sur une carte bleue, il me semble que c'est définitif... J'ai par ailleurs suggéré que mon compte bancaire soit cloturé, mais la banque me dit que mon compte fermé sera enregistré à la banque de France et que je resterai redevable si un chèque volé est édité. Est-ce exact ? Merci d'avance pour vos réponses.